HERICY : PLU POUR APPROBATION SYNTHESE DES MODIFICATIONS APPORTEES AU PLU ARRETE EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 27 06 2019

Document janvier 2020

Modifications apportées au PLU arrêté en conseil communautaire le 27 06 2019 prenant en compte :

- le rapport du commissaire enquêteur

- les avis des PPA

- les observations du public

		Synthèse des modifications prenant en compte le rapport du commissaire enquêteur	Modifications apportées
1	Prise en compte d	des remarques concernant les avis des PPA et des pétitionnaires	Cf infra
2	Déplacement de l'	Emplacement Réservé n°1 en extension du cimetière existant.	M <u>odification du règlement graphique</u> : <u>Modification du Rapport de présentation</u> : p.190, p.194
3	Revoir l'OAP n°5	afin de réduire la densité proposée pour une meilleure adéquation avec le tissu urbain environnant, et d'en préciser les orientations	Modification de l'OAP n°5 : Modification du Rapport de présentation : p.159 et résumé non technique
4	Verser la zone AU	x en zone Ux	Modification du règlement graphique Modification du règlement écrit : Modification du rapport de présentation : p162, p.163 p.173, p.176, p.188 et résumé non technique Modification OAP : p.8
		Synthèse des modifications prenant en compte les avis des PPA	
4	DDT 77	Rectification du plan des Servitudes d'utilité publique	 - Modification du plan des servitudes d'utilité publique (pièce 6.a.1) - Modification du Rapport de présentation : p20
5	DDT 77	Population et habitat : actualisation des chiffres et mise en cohérence des perspectives d'évolution de la population, des besoins en logements, du potentiel de densification avec les objectifs du SCoT.	Modification du Rapport de présentation : p.25 à 33, p.77, p.149, p.201, p.202 Modification du PADD : p.14, p.18
6	DDT 77	OAP n°1 : précisions portant sur les objectifs de mixité poursuivis et l'échéancier des opérations	Modification OAP : p.5, p.6 Modification du Rapport de présentation : p154 et p.160, p.180 Modification du règlement écrit : p.64
7	DDT 77	Classement de la zone AUX et zone UX	Cf Modifications point 4
8	DDT 77	Déclassement des EBC traversés par les lignes électriques (30 m de part et d'autres de l'axe des lignes 63kV).	-Modification du plan de zonage -Modification du rapport de présentation : p.186 et 187
9	DDT 77	Mise à jour de la carte des aléas de retrait-gonflement des argiles et renvoi dans le règlement aux annexes présentant le PPRI et les secteurs affectés par le bruit.	Modification du rapport de présentation : remplacement de la carte p.85 et mention des dispositions de la loi Elan applicables à compter du 1er janvier 2020. Modification du règlement écrit : descriptif des zones concernées par le PPRI et les prescriptions d'isolation acoustique.
10	DDT 77	Protection de la ripisylves des rus traversant la plaine agricole au titre de l'article L.151-23	Modification du plan de zonage Modification du règlement écrit : inscription de prescriptions spécifiques p.72 Modification du rapport de présentation : p.196
11	DDT 77	Matérialisation de la bande de protection des lisières des bois et forêts de plus de 100 ha au niveau du bois de Chantemerle	-Modification du plan de zonage- Modification du rapport de présentation : p.193
12	DDT 77	Classer en zone N et, le cas échéant, en EBC les boisements identifiés comme boisements à préserver sur la carte des objectifs du PADD.	-Modification du plan de zonage

			- Modification du rapport de présentation : p.186 et 187	
13	DDT 77	Augmentation de la distance de non-constructibilité, de non-imperméabilisation et de non stationnement de part et d'autres des berges des rus à 20 mètres.	Modification du règlement écrit	
14	DDT 77	Rappel des dispositions de la loi sur l'eau applicables dans les zones concernées par une enveloppe zone humide de classe 3 selon la cartographie établie par la DRIEE	Modification du règlement écrit :	
15	DDT 77	Actualisation des documents graphiques relatifs aux réseaux d'assainissement et d'eau potable	Modification des annexes : pièces 6.f, 6.g et 6.h1	
		141f1-41	Modification du rapport de présentation : p.39	
16	DDT 77	Justification des dispositions indiquant qu'il n'est pas fixé de règles pour les équipements d'intérêt collectif et services publics et préciser les sous-destinations autorisées en zones agricole et naturelle	Modification du rapport de présentation : p.164, p.167, p. 169, p.170 p.176, p.178, p.181 Modification du règlement écrit	
17	DDT 77	Précisions des règles de stationnement relatives au stationnement des PMR, des vélos, et des véhicules hybrides	Modification du règlement écrit : renvoi aux articles du Code de la construction et de l'habitation	
18	DDT 77	Rappel de la présence de la ligne électrique à proximité de l'ER n°2	Modification du rapport de présentation : p.194	
19	DDT 77	Classement du secteur de l'OAP n°3 en zone UCa où la hauteur maximale autorisée est de 12 mètres	Modification du plan de zonage Modification du règlement écrit Modification du rapport de présentation : p.170	
20	DDT 77	Ajout d'un plan de zonage au format A0	Modification des pièces graphiques : ajouts d'une pièce 4.2 (Territoire communal au format A0) au règlement graphique	
21	Conseil départemental de Seine-et-Marne	Ajout du plan et de la liste des chemins inscrits au PDIPR	Modification du rapport de présentation : p.52 et 53	
22	Conseil départemental de Seine-et-Marne	Correction de la liste et du plan des servitudes d'utilité publique (EL7)	Modification des annexes : pièces 6.a.1 et 6.a.2	
	Conseil	OAP n°1 : inscription d'un objectif précisant que la desserte des lots ne pourra se faire que par la nouvelle voie créée.	Modification des OAP : p.6	
23	départemental de Seine-et-Marne		Modification du rapport de présentation p. 154	
24	Conseil départemental de Seine-et-Marne	Préciser dans le règlement que la servitude EL 7 implique le respect du plan qui définit l'alignement actuel ou futur	Modification du règlement écrit	
25	Conseil départemental de Seine-et-Marne	Imposer la réalisation d'un local vélo accessible pour l'habitat collectif	Modification du règlement écrit : (renvoi aux articles du Code de la construction et de l'habitation)	
26	Conseil départemental de Seine-et-Marne	Inscription dans le règlement de la mention « En cas de division de parcelle, l'accès existant devra être privilégié et mutualisé pour éviter la multiplication des accès ».	Modification du règlement écrit	
27	Conseil départemental de Seine-et-Marne	Ajout de la liste des espèces locales préconisées et des espèces locales invasives du PNRGF en annexe au règlement	Modification du règlement écrit	
28	Conseil départemental de Seine-et-Marne	Ajustement du zonage : versement en zone N des parcelles de friches et jardins, non agricoles (non déclarées à la PAC).	Modification du plan de zonage	
29	Conseil départemental de Seine-et-Marne	Actualisation des plans du zonage d'assainissement en annexes	Cf modification point 15	
30	VNF	Ajout des textes et prescriptions relatives aux servitudes d'utilité publique de marchepied	Modification des annexes : pièce 6.a.3	
31	CMA	Précisions et actualisation du diagnostic relatif à l'artisanat selon les données communiquées par la CMA	Modification du rapport de présentation : p.45	
32	Compléments au recensement des activités économiques et commerciales implantées sur la commune selon les données communiquées par la CCI		Modification du rapport de présentation : p.46	

		15 /		
33	ССІ	Représentation du linéaire c	commercial protégé sur le plan de zonage	Modification du plan de zonage
34	Chambre Interdire les exploitations forestières en zone AA d'agriculture			Modification du règlement écrit
35	Chambre d'agriculture	Rectification du zonage : clas	ssement des parcelles agricoles déclarées à la PAC en zone A	Modification du plan de zonage
36	Chambre d'agriculture	Versement des boisements of	des zones humides en Nzh (précédemment Azh)	Modification du plan de zonage Modification du règlement écrit : suppression de la zone Azh Modification du rapport de présentation : p.163, p.181, p.188
37	Région Ile de France	Préciser l'OAP n°5		Cf Modification point 3
38	SNCF	Actualisation de la notice rela	ative à la servitude d'utilité publique T1	Modification des annexes : pièces, 6.a.2 et 6.a.3
		Synthèse des m	nodifications prenant en compte l'avis de la MRAe	
39	Mise en cohérence		sentation concernant le nombre de logements au regard de l'augmentation démographique envisagée.	Cf Modifications point 5
40	OAP n°3 : rappel do	e la nécessité de s'assurer de la	Modification de l'OAP : p.18 Modification du règlement écrit : descritif de la zone UCa Modification du rapport de présentation : p 156	
41		·	par un classement en zone N et/ou en EBC	<u>Cf Modifications point 12</u>
42	Matérialisation de l	a bande de protection des lisiè	res des bois et forêts de plus de 100 ha au niveau du bois de Chantemerle	Cf Modifications point 11
42	Intégration d'un re	nvoi au PPRI dans le règlemen	Modification du règlement écrit : descriptif des zones concernées Modification du rapport de présentation : p.19	
43		e humide attestant de l'absen	Modification du rapport de présentation : ajout de l'étude ZH en annexe	
44	Augmentation de la	a distance de non-constructibilit	Cf modifications point 13	
		Synthèse des mo	difications prenant en compte l'avis de la CDPENAF	
45	Eviter la création d	un cimetière dans la plaine agr	Cf modifications point 2	
46	Versement en zone	e A des parcelles agricoles déc	larées par les exploitants (source : Registre Parcellaire graphique 2017)	<u>Cf modifications point 35</u>
47	Précisions portant	sur les circulations agricoles		Modification rapport de présentation : p.44
		Synthèse des modifi		
48	Obser	vation Mr CHAUDY	Versement des parcelles AB1 et AB2 en zone AA	Modification du plan de zonage
49	Observati	on Mr GALLARD	Prolongement de la zone Nj aux limites parcellaires	Modification du plan de zonage Modification du Rapport de présentation p.224
50	Obse	ervation Mr ANDIA	Remplacement de la mention « bâtiment principal » par « construction principale » dans le règlement	Modification du règlement écrit
51	Observa	ation Mr PIACENTINO	 Zone UX (ex-AUx): reconduite de la mention du PLU actuel « "les occupations et utilisations du sol ci-après ne sont autorisées que si les nuisances et les risques qu'elles sont susceptibles de générer ne s'étendent pas en dehors du terrain propre à l'activité" » et limitation de la hauteur des clôtures à 2m50. Zone N: inscription d'une obligation de stationnement 100% perméable. 	Modification du règlement écrit
52	Obser	vation Mr LEMAIRE	 OAP n°5 : réduction du nombre de logements afin de ne pas engendrer de nuisances supplémentaires liées au trafic Déplacement de l'Emplacement Réservé n°1 en extension du cimetière existant. 	Cf Modifications point 3 Cf Modifications point 2